

LICENCE PROFESSIONNELLE Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs

FORMATION EN ALTERNANCE

FORMATION INITIALE OU CONTINUE

SITE DE GRENOBLE

Que vous veniez du **domaine du droit** ou d'un autre domaine, que vous soyez **étudiant** ou **professionnel** ; la Faculté de droit de Grenoble vous offre la possibilité d'**accéder à un métier** grâce à l'ouverture, en septembre 2026, d'une **nouvelle formation**, la licence professionnelle Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

► OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La licence professionnelle **Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs** (MJPM) vise à former les étudiants, en un an (diplôme de niveau Bac+3), pour les préparer à intervenir dans le domaine de la protection juridique des majeurs vulnérables.

Le MJPM a pour mission d'accompagner et de protéger des adultes qui bénéficient d'une protection mise en place par la justice en raison d'une altération de leurs facultés mentales ou corporelles. Il intervient sur mandat du juge des tutelles, pour protéger les intérêts personnels et patrimoniaux du majeur en veillant, autant que possible, à préserver son autonomie.

La formation vise à conférer les compétences et connaissances nécessaires au MJPM, quelles que soient ses modalités d'exercice (salarié d'une association ; préposé d'un établissement hospitalier, médico-social, ou d'hébergement ; professionnel libéral).

► COMPÉTENCES VISÉES

- › Maîtrise du cadre légal des mesures de protection.
- › Acquisition des savoirs professionnels (droit, gestion, connaissance des publics vulnérables et des acteurs du médico-social).
- › Savoir-faire : agir en tant que professionnel de la protection juridique en respectant les contours de la mission donnée et les obligations du métier.
- › Savoir-être : adapter l'accompagnement à la personne protégée.

► ADMISSION

- › Candidature via E-candidat, depuis le site internet de la Faculté de droit de Grenoble.
- › Sélection après examen du dossier de candidature et entretien de recrutement avec le jury de la formation.
- › Prérequis obligatoires : les candidats devront justifier d'un Bac+2 dans les domaines juridiques, sociaux ou de gestion, ou toute autre mention dès lors qu'ils attestent d'une expérience suffisante dans le domaine couvert par la licence professionnelle.

► ATOUTS DE LA FORMATION

Cette formation dispose d'une approche pratique très marquée avec l'intervention de nombreux professionnels du domaine de la protection des majeurs. La professionnalisation est également assurée par l'alternance de périodes à l'université et de périodes sur le terrain, auprès de MJPM, via le contrat d'apprentissage ou le contrat de professionnalisation.

CONTACTS

Responsables pédagogiques :

Mme Ingrid MARIA, Professeur de droit privé
ingrid.maria@univ-grenoble-alpes.fr

Mme Élise ROUMEAU, Maître de conférences en droit privé
elise.roumeau@univ-grenoble-alpes.fr

Scolarité de la licence :

droit-l3pro-mjpm@univ-grenoble-alpes.fr

+ INFOS

Informations et candidatures sur notre site :
droit.univ-grenoble-alpes.fr